

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DE LA DOUANE (Covid-19)

Mardi 29 septembre 2020 à 20H00

Présidence : Christophe Gertsch, président

Le président ouvre la 19^{ème} séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 et 1ère de son mandat. Cette séance a lieu à la salle de la Douane en raison du Covid-19 afin de respecter les exigences sanitaires fédérales. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

Le président donne la parole à la secrétaire afin de procéder à l'appel.

La Municipalité est présente in corpore.

40 conseillers répondent également présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Cédric Althaus
- Mattia Campagna
- Lionel Combremont
- Avni Iseni
- Nicolas Martin
- René Meillard
- Pierrick Müller
- Daniel Perret-Gentil
- Miguel Pittet
- Eléonore Ramer
- Patrick Soppelsa

Le président demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en mémoire de Messieurs Albert Kùpfer, ancien président du Conseil communal et Kurt Lehmann, papa du conseiller Kurt Lehmann.

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 23 juin 2020.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Le président passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentation

- Mme Caroline STEVENS (PS-Les Vert-e-s) en remplacement de Mme Sylvie FREYMOND

Conseil communal de Moudon

- M. Naim SULJA (EM) en remplacement de Mme Véronique DISERENS,

2. Nomination

- a) M. Patrick FOULK (PS-Les Vert-e-s) , à la commission de gestion et finances, en remplacement de M. Pierrick MULLER (PS-Les Vert-e-s)
- b) Mme Sylvia WIDMER (PS-Les Vert-e-s), à la commission de gestion et finances, en remplacement de M. Michel PIGUET (PS-Les Vert-e-s),

3. Elections

- a) d'un scrutateur-trice et d'un scrutateur-trice suppléant-e,

4. Communications

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité,

5. Rapports des commissions

- a) Préavis No 55/20, Rapport de gestion et comptes 2019,
- b) Préavis No 56/20, Vente du domaine agricole de Chalabruz pour un montant de CHF 1'720'000.— (parcelles RF 903 et 904),
- c) Préavis 60/20, Arrêté d'imposition 2021.

6. Rapport de la commission des pétitions

7. Propositions individuelles.

Le président ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur Willy Blaser demande d'ajouter au point 2 de l'ordre du jour sous lettre c) M. Colin Faqi (PLR), en remplacement de M. Serge Demierre (PLR).

Le président passe au vote de l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Assermentations

Le président invite Madame Caroline Stevens (PS-Les Vert-e-s) et Monsieur Naim Sulja (EM) en remplacement de Mesdames Sylvie Freymond, démissionnaire et de Véronique Diserens, élue à la Municipalité, à venir devant l'assemblée pour prêter serment. Il invite l'assemblée à se lever.

Le président donne lecture du serment et félicite les nouveaux conseillers pour leur engagement envers la commune de Moudon. Il leur remet le Règlement communal et les deux nouveaux membres sont vivement applaudis par l'assemblée.

Suite à l'assermentation, 42 conseillers sont donc présents.

2. Nomination

Madame Sylvia Widmer (PS-Les Vert-e-s), Monsieur Patrick Foulk (PS-Les Vert-e-s) ainsi que Monsieur Colin Faqi (PLR) sont nommés à la commission de gestion et finances en remplacement de Messieurs Pierrick Müller, Michel Piguët et Serge Demierre.

3. Elections

Monsieur Gzim Rama (PS-Les Vert-e-s) est nommé scrutateur en remplacement de Monsieur Patrick Foulk (PS-Les Vert-e-s), nommé à la commission de gestion et finances. Madame Anne Salomon (PS-Les Vert-e-s) est nommée scrutatrice suppléante en remplacement de Monsieur Patrick Foulk (PS-Les Vert-e-s), nommé à la commission de gestion et finances. Tous deux sont élus par acclamations.

4. Communications

a) du Bureau

Le Bureau s'est réuni le 18 août dernier avec pour tâches de :

- nommer la commission chargée de rapporter sur les préavis municipaux à l'ordre du jour de la présente séance.
- nommer le bureau électoral 2020-2021.
- organiser la tenue du scrutin du 27 septembre. A ce propos, le président remercie les membres du Bureau pour le travail effectué lors de ce dépouillement.

Courriers reçus :

- Démission du Conseil de Monsieur Pierrick Müller. Un déménagement est la raison de sa démission. Merci donc au Groupe Socialiste - Les Vert-e-s de présenter un(e) membre pour le prochain Conseil.
- Démission du Conseil de Monsieur Mattia Campagna qui démissionne pour raisons professionnelles. Il appartient donc au Groupe Socialiste – Les Vert-e-s de présenter un(e) membre au prochain Conseil.

Pour rappel, il appartient :

- au groupe Socialiste-Les Vert-e-s, de proposer un membre pour le remplacement de Nazmi Ahmeti démissionnaire.
- au groupe PLR de trouver une nouvelle candidature en remplacement de Monsieur Serge Demierre élu à la Municipalité, pour le prochain Conseil.
- au groupe PLR de trouver un membre pour remplacer Monsieur Serge Demierre à l'AIMLE.
- également au groupe EM de trouver un membre pour remplacer Madame Véronique Diserens à l'AIMLE.

b) de la Municipalité

Communication No 40/20 : Renvoi de la votation (art. 75 RCC) sur le préavis N°56/20 « Vente du domaine agricole de Chalabruz pour un montant de CHF 1'720'000.- »

Le Municipal Jean-Philippe Steck donne lecture de la communication. Il informe les membres du Conseil communal que la Municipalité a décidé de présenter son préavis, sans modifications, en apportant par la présente communication des réponses aux

Conseil communal de Moudon

interrogations soulevées au Conseil communal, soit les variantes étudiées, la question du droit de superficie distinct et permanent ainsi que l'avenir des domaines communaux. Plus généralement, la Municipalité est attachée aux familles de fermiers de la Commune et leur réserve l'exclusivité pour l'acquisition de leur domaine respectif.

Le président ouvre la discussion sur la communication.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Communication orale concernant RétroBus

La Syndique Carole Pico informe du suivi de ce dossier. L'association RétroBus a déposé une requête de suspension de la procédure auprès de la Municipalité concernant l'évacuation progressive des bus et au vu de l'avancement de la construction de la halle. La Municipalité n'est pas entrée en matière. L'association RétroBus s'est adressée alors à la Cour de droit administratif et public (CDAP) qui est entrée en matière et a accordé une suspension de procédure jusqu'au 4 janvier 2021.

Le président ouvre la discussion sur cette communication.

Monsieur Charles Charvet remercie la Municipalité pour cette information mais fait savoir qu'avec cette décision de la CDAP, plus aucun bus ne va bouger.

Monsieur Michel Piguet soutient les propos de Monsieur Charvet. Il est étonné que le Canton qui, lui, insiste pour protéger le territoire, les cours d'eau etc. là, se retire. N'y aurait-il pas moyen que la Municipalité, soutenue éventuellement par le Conseil, intervienne pour protester et fasse recours contre cette décision.

La Syndique Carole Pico cite que le Canton ne s'est pas retiré mais c'est une autre procédure de demande de suspension auquel chaque citoyen a droit d'en faire la demande.

Monsieur Michel Piguet demande ce qu'il en est de la Direction générale de l'environnement (DGE) qui se retire de ce dossier.

La Syndique Carole Pico lui répond que la DGE était d'accord avec cette suspension mais ne s'est pas du tout retirée du dossier et soutient la Municipalité.

Monsieur Charles Charvet souhaite savoir le nombre de bus qui ont déjà été évacués jusqu'à aujourd'hui.

La Syndique lui répond qu'une vingtaine de bus ont été évacués à ce jour.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan demande, par rapport à la halle en construction, si des garanties sont fournies concernant d'éventuelles pollutions des eaux. Y a-t-il un suivi de prévu ?

La Syndique Carole Pico lui répond qu'il n'y a pas de raison qu'il y ait un risque de pollution, toutes constructions se font selon des normes qui doivent être respectées. Toutefois, la Municipalité a visité le site et rassure que tout se fait dans les règles et que toutes les mesures sont prises.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

5. Rapports des commissions

a) Préavis No 55/20 : *Rapport de gestion et comptes 2019*

La parole est passée à Monsieur Simon Benjamin, président de la COGEFIN pour la lecture de l'introduction du rapport. Cette année, au vu des circonstances exceptionnelles, il a été décidé de ne pas créer de sous-commissions. De ce fait, aucun thème n'a fait l'objet d'un rapport approfondi. Toutefois, une séance avec les Municipaux Steck et Stürner a permis d'avoir des éclaircissements bienvenus sur la nouvelle structure des services de conciergerie et des résultats d'un audit extérieur.

Puis, chaque dicastère des comptes est passé en revue, en rappelant les numéros de pages et les numéros des comptes pour assurer que chacun puisse suivre. Les remarques sont également lues ainsi que les réponses qui y sont apportées.

Comptes 2019

1. Administration générale

Compte No 160 - Office du tourisme

Monsieur Charles Charvet voudrait savoir à quoi en est le projet de régionalisation de l'Office du tourisme.

Le Municipal Olivier Duvoisin répond que le projet a été malheureusement retardé par le Covid-19. Malgré ceci, l'Office du tourisme a rencontré le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) en février dernier pour voir dans quelles mesures il y avait possibilité d'une étude de faisabilité pour cette régionalisation au niveau de l'Office du tourisme. Toutes les démarches ont été mis en suspens de mars en juillet, puis une demande a été déposée auprès de la Coreb pour obtenir un financement pour cette étude de faisabilité puisque le Canton rentrerait en matière pour une subvention de 70% et il resterait 30% à la charge de la Commune. Il faut savoir que cette étude de faisabilité se chiffre à CHF 33'600.-soit CHF 23'520.- à charge du Canton et le solde par le budget courant de l'Office du tourisme. Cette demande a été validée par la Municipalité en séance du mois de septembre et la commission tourisme est convoquée le 3 novembre prochain pour discuter de la suite concernant ce projet.

Monsieur Charvet souhaiterait savoir que comporte cette régionalisation.

Le Municipal Olivier Duvoisin lui répond volontiers. C'est de procéder à un état des lieux de la région afin d'intensifier les diverses interactions sur chaque territoire, ça permettrait de voir toutes les potentialités touristiques et de déterminer dans quelles dynamiques on pourrait les inscrire et selon le résultat d'étude de cet état des lieux, définir une vision claire et nette pour le tourisme de cette région qui comprendrait Lucens, Moudon, région Jorat et Oron, ce qui n'empêche pas de tout rassembler au niveau Coreb sur une seule entité broyarde qui part d'Avenches, Payerne, Moudon et Estavayer, étude qui est faite en parallèle.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

2. Finances

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

3. Domaines et bâtiments

Monsieur Charles Charvet relève que la lecture des comptes est de plus en plus difficile année après année. Il est difficile de faire des comparaisons car il y a des changements de comptes avec des nouvelles règlementations et d'autre part il faut se reporter à des annexes pour l'explication des commentaires, alors qu'avant on pouvait les lire directement sur les comptes.

Quoi qu'il en soit, Monsieur Charvet aimerait savoir quels ont été les entretiens concernant les fermes communales étant donné que le budget était de CHF 25'000.- et qu'on arrive à des charges de CHF 41'336.05.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond, concernant l'entretien des fermes communales, que le commentaire ne mentionne pas de travaux particuliers mais c'est un ensemble de petits travaux réalisés sur les fermes communales, tels que travaux à la salle de bain de l'appartement en Frémont, écoulement d'eau, taches de moisissures importantes etc. Il n'y a pas de factures qui ont dépassé CHF 5'000.- mais cumulés, ces divers montants ont dépassé le budget.

Monsieur Simon Benjamin précise que dans les remarques de la COGEFIN, il est dit que les comptes d'entretien des bâtiments communaux présentent régulièrement des dépassements non commentés du budget. Les réponses apportées par le municipal en charge du dicastère des domaines et bâtiments, a fourni les indications demandées avec une liste non exhaustive des travaux supplémentaires imprévus effectués. La COGEFIN souhaite que ces excédents soient commentés lorsque ces dépassements dépassent notablement le montant budgétisé.

Compte 320.4355.00 - Vente de bois

Monsieur Charles Charvet demande pourquoi la vente de bois est supérieure de CHF 69'000.- par rapport au budget.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond à Monsieur Charvet qu'il s'agit du solde de plaquettes qui a dû être écoulé.

Compte 320.4356.00 - Facturation de services à des tiers

Monsieur Charvet s'étonnait du montant de CHF 109'934.25 au compte 320.4356.00 - facturation de services à des tiers. Il a compris après coup que, finalement ce montant comprenait également la vente du matériel d'exploitation des forêts, devenu inutile à la commune, pour un montant de CHF 90'000.-.

Compte 357.3122.00 - Achat et consommation de gaz

Monsieur Charles Charvet constate que l'achat de gaz pour la caserne communale représente CHF 66'053.10 et que les produits des loyers sont inférieurs année après année. Ne pourrait-on pas suspendre le chauffage ou trouver un système qui permette de ne pas chauffer quand il n'y a pas de loyers encaissés.

La Syndique Carole Pico est consciente de ce problème et assure à Monsieur Charvet que la Municipalité va en discuter et réfléchir à une solution.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

4. Travaux

Compte 450.3080.00 - Personnel intérimaire

Monsieur Charles Charvet indique un montant de CHF 49'969.60 sur ce compte et rien n'est au budget. Il s'étonne qu'il n'y ait aucun commentaire, qu'en est-il ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck qu'effectivement, il s'agit d'engagement de personnes intérimaires pour pallier à des absences « maladie-accident ».

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

5. Instruction publique et cultes

La parole n'est pas demandée et la discussion est close

6. Police

Compte 631.3185.00 - Honoraires vétérinaire

Monsieur Charles Charvet demande de quoi il s'agit et pourquoi un dépassement de CHF 25'000.- ?

La Syndique Carole Pico répond que la Municipalité paie ces factures du vétérinaire. Il y a eu plus d'abattage d'où le dépassement qui ne coûte rien du tout à la Commune car tout est refacturé.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

7. Service social

Compte 710.4356.01 - Rétrocession sur participation ARAS et ARAJ

Madame Monique Tombez remarque que par rapport à 2018, les comptes de de l'ARAS Broye-Vully et de l'ARAJ Broye-Vully (comptes 710.3525.00 et 710.3525.01) ont quelque peu augmentés.

Un montant de CHF 9'004.50 a été octroyé en 2019 dans le compte de rétrocession sur participation ARAS et ARAJ et en 2018, le montant s'élevait à CHF 63'643.10. Est-ce que cette grande différence de montants rétrocédés est due à cette subvention qui n'avait pas été demandée de demander ou bien cette diminution est-elle due à d'autres facteurs ?

Le Municipal Lucas Contomanolis répond que tout simplement davantage de demandes ont été faites d'une façon coordonnée puis par la suite, il s'est trouvé que les délais rétrocédés ont été versés selon les primes encaissées.

Madame Monique Tombez ne comprend pas très bien la réponse du Municipal Contomanolis.

Le Municipal Lucas Contomanolis répond que lors de l'élaboration du budget on compte un certain montant et lorsqu'il y a une diminution, une rétrocession est faite car il y a moins de prestations fournies de même qu'il y a rétrocession lorsque des primes ont été payées en plus.

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Felix Stürner relève que la rétrocession d'aide au démarrage ne se reporte pas ici mais dans les comptes de l'AIMSLE. L'aide au démarrage concerne le parascolaire donc la compensation se fait par l'AIMSLE.

Compte 710.3654.11 - Mobigroupe

Monsieur Michaël Voruz remarque une charge de CHF 100.- en 2019 et CHF 1'700.- en 2018, pourquoi donc cette différence ?

Le Municipal Lucas Contomanolis répond que normalement la Commune apporte une aide de CHF 900.- et CHF 100.- concerne une cotisation en tant que membre.

Monsieur Charles Charvet ne comprend pas du tout la réponse du Municipal Contomanolis et lui demande d'être plus clair. En effet, si CHF 1'000.- doit être versés en tant qu'aide et cotisation, pourquoi donc un montant de CHF 1'700.- est noté dans le compte ?

Le Municipal Lucas Contomanolis apportera une réponse au prochain Conseil. Peut-être qu'on verra la différence en 2020.

Compte 710.3654.03 - Arcades - Fondation Cherpillod

Madame Françoise Matthey demande si le montant de CHF 24'540.- correspond à des dons ou à un loyer ?

Le Municipal Felix Stürner qu'effectivement la Fondation Cherpillod a reçu en legs la maison qu'elle occupait auparavant. Maintenant la Commune doit participer aux acquis et de ce fait payer un loyer puisque la Fondation Cherpillod est devenue propriétaire.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

8. Services industriels

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur :

- le bilan et investissements,
- les indicateurs,
- annexes aux comptes
- remarques sur les comptes et conclusions

Monsieur André Zimmermann est frappé, concernant les investissements, par la différence des montants budgétés pour 2019, soit 6 millions et ce qui est réalisé, soit 2 millions. Il aimerait bien une explication à ce niveau-là.

Puis, Monsieur Zimmermann réitère sa demande pour avoir une précision concernant les différentes charges qui sont décidées par le Conseil pour notre Commune et les différentes charges communales décidées par les associations intercommunales ou par le Canton.

La Syndique Carole Pico lui répond que les gros projets tels le Centre ville, la jonction sud et l'aménagement de la gare n'avancent pas aussi vite que la Municipalité ne le pensait. Sur l'objectif de législature, la Municipalité avait prévu que ces projets seraient beaucoup plus avancés qu'ils ne le sont actuellement. C'est pour cette raison que 6 millions avaient été

Conseil communal de Moudon

projetés. De toute manière ces 6 millions seront dépensés plus tard et que la Municipalité en informera la Conseil.

Concernant la question de Monsieur Zimmermann concernant des précisions sur les différentes charges, la Syndique répond que ça se fera.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la conclusion sur les comptes.

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la COGEFIN propose d'approuver la conclusion suivante :

- **adopte les comptes communaux 2019 avec un excédent de recettes de CHF 183'130.44.**

Le Président ouvre la discussion sur la conclusion de la COGEFIN concernant les comptes.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

La conclusion sur les comptes communaux 2019 est acceptée par 40 voix et 2 abstentions

Le Président passe à la partie gestion de la commune.

Gestion 2019

Monsieur Simon Benjamin, rapporteur de la COGEFIN, donne lecture de l'introduction du rapport de la COGEFIN sur la gestion 2019.

Puis Monsieur Benjamin nous donne lecture du vœu de la COGEFIN.

L'audit de la conciergerie a mis en évidence des dysfonctionnements et la COGEFIN souhaite que :

- La Municipalité veille à ne plus accepter de rapports (d'audit ou autre) contenant des propos désobligeants sur les employés municipaux, sur la Commune ou sur n'importe quelle institution communale.
- La Municipalité entretienne des rapports basés sur l'échange, la communication et la confiance avec la COGEFIN.
- La Municipalité évite de faire de la rétention d'informations et qu'elle transmette toutes les précisions nécessaires au travail de la COGEFIN (dans le respect de l'article 97 du règlement communal).
- La Municipalité évite de caviarder les documents de manière à instaurer un climat de confiance réciproque. En effet, si un élément a été supprimé dans un rapport, il n'est pas certain qu'un autre puisse avoir été également supprimé ou ajouté.

La COGEFIN tient à souligner que la présentation de l'audit aurait pu se faire dès la première rencontre avec les municipaux concernés et non à la quatrième rencontre organisée spécialement à cette occasion.

Le Président ouvre la discussion sur le vœu de la COGEFIN.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote sur le maintien du vœu de la COGEFIN.

Conseil communal de Moudon

Par 40 voix et 2 abstentions, le vœu de la COGEFIN est maintenu

Christophe Gertsch, Président, ouvre la discussion sur le rapport de la Municipalité sur la gestion 2019 ainsi que sur le rapport de la COGEFIN.

Monsieur Charles Charvet remercie vivement la COGEFIN et la félicite pour son travail fouillé et demande que chaque membre de ce Conseil en fasse de même. La COGEFIN est fortement applaudie.

Monsieur Simon Benjamin, au nom de la COGEFIN, remercie et accepte les remerciements des membres du Conseil.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la conclusion de la partie gestion du rapport de la COGEFIN.

- ***approuve la gestion de la Municipalité pour l'année 2019 et lui en donne décharge.***

La gestion de la Municipalité pour l'année 2019 est acceptée à l'unanimité

La Syndique Carole Pico, au nom de la Municipalité, remercie la COGEFIN pour son excellent travail et prend note des vœux de la COGEFIN. Elle souhaite une relation de confiance avec la COGEFIN ainsi qu'une bonne collaboration.

Monsieur Simon Benjamin tient à préciser que sur l'ensemble des membres de la COGEFIN, tous les membres ont participé au minimum à 75% de toutes les commissions. Monsieur Benjamin remercie les membres de la commission qui ont œuvrés dans des conditions qui n'ont pas toujours été faciles avec le confinement.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions du préavis 55/20.

- ***adopte les comptes communaux 2019 avec un excédent de recettes de CHF 183'130.44.***
- ***approuve la gestion de la Municipalité pour l'année 2019 et lui en donne décharge.***

Le préavis No 55/20, Comptes et gestion 2019 est accepté par 40 voix et 2 abstentions

b) Préavis No 56/20 : Vente du domaine agricole de Chalabruz pour un montant de CHF 1'720'000.- (parcelles RF 903 et 904)

Madame Anne Salomon, nommée rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité avec un amendement par l'ajout d'une conclusion 3 « demande qu'une convention entre les futurs propriétaires et le Conseil communal soit établie pour une collaboration lors des prochaines éditions du banquet de Cornier ».

Conseil communal de Moudon

Monsieur Michel Lohner, rapporteur de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier propose à l'unanimité d'accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Etienne Habegger ne voit pas pourquoi une convention serait conclue concernant le maintien du banquet de Cornier si la Commune envisage la vente de son patrimoine, ça n'a plus d'intérêt.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'amendement suivant :

- 3. demande qu'une convention entre les futurs propriétaires et le Conseil communal soit établie pour une collaboration lors des prochaines éditions du banquet de Cornier**

L'amendement est accepté par 23 oui, 2 avis contraires et 17 abstentions

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions de la Municipalité.

- 1. autorise la Municipalité à vendre le domaine de Chalabruz, parcelle 903 et 904, pour un montant de CHF 1'720'000.-,**
- 2. autorise à attribuer le bénéfice de la vente après déduction de la valeur fiscale de CHF 278'000.- des éventuelles valeurs résiduelles des investissements et de toutes autres charges relatives au domaine vendu, dans un fonds de réserve à créer pour la rénovation du patrimoine immobilier communal,**
- 3. demande qu'une convention entre les futurs propriétaires et le Conseil communal soit établie pour une collaboration lors des prochaines éditions du banquet de Cornier**

Le préavis No 56/20 est accepté par 35 voix, 1 avis contraire et 6 abstentions avec un amendement à la conclusion 3

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie le Conseil pour l'acceptation des deux préavis.

c) Préavis No 60/20 : Arrêté d'imposition 2021

Monsieur Michel Lohner donne lecture du rapport de la COGEFIN. Cette dernière, par quatre voix contre deux, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

Monsieur Charles Charvet s'inscrit en faux à ce qui est dit par certains membres de la commission qui voient les indicateurs en rouge. Il y a quelques années, lorsqu'il est entré au Conseil communal, la dette par habitant avoisinait CHF 8'000.- alors qu'aujourd'hui, cette dette est en-dessous de CHF 4'000.-. De l'avis de Monsieur Charvet, c'est quand

Conseil communal de Moudon

même un indicateur important qu'il faut soulever et avant de mettre les indicateurs en rouge, il faut aussi savoir les analyser.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. adopte l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel que proposé par la Municipalité avec un taux d'imposition à 72,5% de l'impôt cantonal de base,**
- 2. fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté d'imposition au 1^{er} janvier 2021, sous réserve d'approbation cantonale, article 33/1 de la loi sur les impôts communaux.**

Le préavis No 60/20 est accepté par 36 voix, 4 avis contraires et 2 abstentions

6. Rapport de la commission des pétitions

Pétition Maurice Regamey et consorts concernant des nuisances sonores nocturnes à Z.I La Pussaz, Empire Club

Monsieur Kurt Lehmann, Président de la commission des pétitions, donne lecture de son rapport concernant la pétition citée ci-dessus.

La commission reconnaît la recevabilité de cette pétition et la renvoie à la Municipalité.

Le Président du Conseil ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

La Syndique Carole Pico en prend acte et relève que la Municipalité est aussi préoccupée des nuisances sonores en ville et un rapport sera fait au prochain Conseil.

7. Propositions individuelles

Madame Afaf Ben Ali est choquée par la situation que vit un enfant en chaise roulante à Moudon. En effet, cet élève du collège secondaire de la nouvelle Ochette ne peut pas accéder aux salles de classes qui se situent à l'étage et se retrouve privé aux cours obligatoires de travaux manuels de sciences, de musique et de dessin faute de rampe d'accès ou d'ascenseur. Ensuite, on a eu énormément de peine à lui trouver un transport scolaire adapté qui sera possible que dès la semaine prochaine, en attendant se sont ses camarades qui le poussent du Château-Sec jusqu'au collège de l'Ochette.

Madame Afaf Ben Ali demande à la Municipalité de vraiment remédier à cette situation qui pour le moment est de la discrimination, de repenser l'accès à tous ces locaux pour permettre aux handicapés d'accéder aux salles de cours, une participation financière ou l'aménagement de classes spéciales au rez-de-chaussée. Elle souhaite que la Municipalité réfléchisse à la création d'un service d'accompagnement scolaire adapté aux

Conseil communal de Moudon

élèves handicapés à Moudon et environs. Elle demande également à la Municipalité de songer à la manière de permettre aux élèves handicapés pour pouvoir bénéficier du réfectoire à midi et ce, quelque soit leur commune d'origine. Enfin, Madame Afaf Ben Ali aimerait que lors de travaux en ville, on prenne en considération les personnes qui sont en chaise roulante et que les trottoirs que les transports publics soient adaptés.

Le Municipal Felix Stürner répond que les cours relèvent de la Direction de l'école. Cette dernière affirme que tout a été mis en œuvre pour que la plupart des cours d'importance puissent être suivis, notamment sur le placement des salles 200 au rez étant garanties accessibles en chaise roulante. Il faut savoir que le bâtiment est classé. Il a été dans un projet de réflexion pour l'aménagement d'un certain nombre de monte-charges et ascenseurs extérieurs ce qui est très coûteux car ça implique énormément de transformations et actuellement n'est pas envisageable financièrement. De son côté, la Municipalité étudie la possibilité d'un monte-charge pour chaise roulante. Quant aux transports, ils sont de la compétence de l'AIMSLE et non de la Commune. Le réfectoire est accessible à toutes les personnes en chaise roulante car il est situé au rez-de-chaussée.

Madame Afaf Ben Ali relève que ce n'est pas concernant l'accès physique mais le droit de pouvoir bénéficier des subsides puisque l'enfant est malade, c'est sa caisse maladie qui devrait payer.

Le Municipal Stürner lui répond qu'il s'agit d'un problème privé qui n'est pas du ressort de la Municipalité ni de l'AIMSLE.

Madame Afaf Ben Ali ne comprend pas pourquoi cet enfant ne pourrait pas bénéficier du réfectoire comme les autres élèves et se sentir exclu.

Le Municipal Felix Stürner répond qu'à sa connaissance, cet enfant n'est pas exclu et répète que l'assurance qui réglerait pour le réfectoire est une démarche de l'ordre privé. Le Municipal Stürner informe que sauf erreur de sa part, la Direction de l'AIMSLE a voulu prendre contact plusieurs fois avec la maman de cet enfant, qui est la représentante légale, mais cette dernière n'a pas donné de réponse. Dès que la maman répondra les choses pourront avancer.

Madame Afaf Ben Ali, qui suit la situation de près, estime qu'il y a une discrimination évidente de tous les enfants qui ne peuvent pas suivre les cours à 100%.

Le Municipal Felix Stürner répète que cet enfant n'est pas exclu de l'école et que tout a été mis en œuvre pour qu'il puisse suivre au maximum les cours. De plus, cet enfant n'a pas un handicap permanent puisqu'il s'agit des suites d'une opération et que dans quelques mois, il pourra se séparer de sa chaise roulante et pourra suivre tous les cours normalement. Il n'y a pas là d'exclusion par rapport au cursus normal qu'il doit pouvoir suivre. Les réponses que le Municipal a reçu de la Direction à l'égard de Madame Ben Ali sont très claires, aucune demande n'a été faite par la maman ni auprès de la Commune,

Conseil communal de Moudon

ni auprès de l'AIMSLE ni auprès de la Direction et il est donc difficile d'agir concrètement sans le consentement de la représentante légale.

Monsieur Charles Charvet dépose une interpellation, appuyée par six conseillers. La Commune soutient 2 associations d'enseignement du français aux non francophones. L'une, Français en jeu, a pignon sur rue et se retrouve dans plusieurs communes, elle est soutenue par le Canton et plusieurs communes ; l'autre, Parlons français, est née d'une scission, voire d'une mésentente de certains membres de Français en jeu. Elle est spécifique à Moudon et n'a le soutien que de la Commune. Loin l'idée de remettre en cause le soutien communal alloué, Monsieur Charvet pose la question à la Municipalité s'il faut soutenir deux associations dans la mesure où les deux ont le même objectif, ont le même public cible et font appel à des enseignants bénévoles. Ne faudrait-il pas dès lors favoriser le rapprochement des deux structures afin d'éviter les doublons et ainsi favoriser l'efficacité d'une structure unique ?

Cette interpellation demande à la Municipalité de faire le bilan des deux structures en place (nombre de cours, participants, enseignants, locaux, financement) et étudier la possibilité de les regrouper sous l'égide de Français en jeu.

Monsieur Pierre-Alain Volery informe que des pavés à la rue du Bourg et à la rue du Château se soulèvent et c'est dangereux pour les riverains. Monsieur Volery voudrait savoir si des travaux de réfection sont à la charge des propriétaires ou de la Commune.

La Municipale Véronique Diserens informe qu'un montant est prévu au budget 2021 pour la remise en état.

Monsieur Michel Lohner informe que le règlement du Conseil communal précise que chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative en proposant un projet de décision de compétence du Conseil communal. De plus, conformément à la loi vaudoise sur les communes, notre règlement précise, au chapitre « Attributions et compétences du Conseil » que le Conseil délibère sur la fixation des indemnités des membres du Conseil et des membres des commissions entre autres. En vertu de ces droits, six conseillères et conseillers signataires, demande l'attention sur les problématiques des indemnités des membres des commissions et soumettent un projet de décision visant à l'adaptation des indemnités des membres des commissions du Conseil communal pour la législature 2021-2026.

Il devient de plus en plus difficile de motiver les conseillères et conseillers de se mettre à disposition pour les commissions, particulièrement pour les commissions permanentes. Sans vouloir revendiquer une rémunération comparable aux us et coutumes professionnels, il s'agit de récompenser substantiellement un engagement pour la Commune, consenti en plus d'une vie active de chacun.

Les indemnités accordées à ce jour ne correspondent pas à l'effort demandé et consenti. Même si l'indemnité n'est pas la principale motivation, elle devrait rendre ces fonctions plus attractives.

Conseil communal de Moudon

A titre informatif, un tableau des indemnités adoptées par des communes comparables à Moudon, montre à l'évidence que nous sommes largement en deçà de ce que les autres communes accordent.

Les signataires attendent du bureau du Conseil qu'une proposition soit faite au Conseil lors d'une séance de cette législature encore, de manière à pouvoir en débattre et, cas échéant, de pouvoir amender la proposition. Bien entendu, la décision formelle n'interviendra que lors du 1^{er} Conseil de la nouvelle législature.

Il est à noter que la demande des signataires ne concerne que les indemnités des commissionnaires, mais il tombe sous le sens que la réflexion doit intégrer également les autres indemnités : celles des présidents, secrétaire, huissier et membre du Conseil.

Madame Sylvia Widmer souhaite apporter son soutien à la requête du conseiller Michel Lohner. En effet, lorsqu'elle a décidé de se relancer en politique afin de pouvoir s'impliquer dans la Commune dans laquelle elle a choisi d'habiter, elle a dû s'organiser pour que ses enfants, alors encore petits, ne soient pas seuls durant les différentes séances. Elle a donc engagé des baby-sitters qui ont été rémunérés.

Une indemnité pour cette maman serait donc la bienvenue sachant que cela serait une reconnaissance de l'implication et du travail des conseillers, soit une évidence dans une société dans laquelle la valorisation passe encore et souvent par l'argent et, au cas où un parent solo hésiterait à rejoindre un des groupes politiques, il pourrait engager un(e) baby-sitter pour la soirée pour la soirée du Conseil communal sachant que les heures payées ne grèveront pas son budget. Madame Widmer précise qu'elle ne souhaite absolument pas que ses propos soient associés à la tenue ou non du banquet de Cornier, banquet auquel elle espère ouvert à toute la population qui le souhaiterait moyennant une finance d'inscription. Elle espère une réponse favorable à cette demande.

Monsieur Kurt Lehmann et Monsieur Willy Blaser appuie fortement Monsieur Lohner et Madame Widmer et remercie le bureau du Conseil de prendre en considération leurs propos.

Monsieur André Zimmermann remercie la Municipalité pour la communication concernant la vente des domaines communaux. En tant que Président de la commission de Cornier, il s'inquiète de la mise en location des terres de Cornier et Planche-Signal. Est-ce que la Municipalité envisage de regarder avec le bailleur de ces terres afin de pouvoir continuer le banquet de Cornier ?

Monsieur Zimmermann, toujours concernant ces deux domaines, cite qu'il est clair que l'objectif est de travailler avec la DGAV (Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires) dans le but de créer un pôle agricole, mais quelles sont les garanties que le Canton ou la DGAV aurait donné pour que la Commune assure ses arrières si le projet ne voyait pas le jour ? Est-ce que les terres vont rester en mains de la DGAV, qu'y a-t-il de prévu à ce niveau ?

La Syndique Carole Pico répond qu'on parle de location des terres, soit 30 ha pour Cornier et 30 ha pour Planche-Signal et la DGAV, lors d'entretiens ou par courrier officiel,

Conseil communal de Moudon

l'a affirmé et l'a certifié. La Municipalité attend encore quelque chose de plus précis qui doit venir d'ici les deux ou trois prochaines semaines. Elle ne veut rien dire de plus pour le moment mais le Canton a vraiment marqué son intérêt pour la location de ces terres et une décision sera prise prochainement, c'est imminent et la Syndique pourra informer l'assemblée lors du prochain Conseil.

Concernant le banquet de Cornier, aucune discussion n'a encore eu lieu en Municipalité mais il faut attendre les décisions.

Monsieur Charles Charvet rend attentive Madame la Syndique que si la Commune signe un bail à ferme avec le Canton c'est pour six ans au minimum... attention de mettre des contreparties nécessaires.

Monsieur Willy Blaser est perturbé par le comptage des votes. En effet, à chaque fois, il faut recommencer et ne jamais arriver au nombre de conseillers. De plus, lors du vote d'un amendement par exemple, il n'est pas logique de voter non ou de s'abstenir à un amendement et voter oui à l'ensemble des conclusions.

Il souhaite donc qu'à l'avenir tout se passe mieux lors du comptage et un peu plus de cohérence dans la manière de voter.

Monsieur Alain Najjar propose que le vote se fasse par comptage électronique. Cela simplifierait grandement le comptage par mains levées.

Monsieur Gzim Rama dépose un postulat afin d'étudier un, voire deux passage piétons au chemin du Devin pour assurer la sécurité de tous.

Depuis l'ouverture du magasin Lidl au chemin du Devin 17, le trafic a énormément augmenté et attire beaucoup de piétons. Or, il n'y a aucun trottoir donc aucune sécurité côté magasin. Monsieur Rama est souvent témoin de gens qui se précipitent pour traverser la route, le pire étant des personnes âgées et celles qui sont en poussette. Le problème se trouve également près de l'entreprise Desponds où le trottoir se termine.

Il est demandé donc à la Municipalité de prendre les mesures suivantes :

- prendre les dispositions et faire en sorte, le plus vite possible serait le mieux, de créer un passage piétons à l'entrée du chemin du Devin côté Desponds et un autre côté magasin.

La Syndique Carole Pico informe que le 1^{er} passage piéton mentionné par Monsieur Rama fait partie du projet « jonction sud ». Pour le 2^{ème} passage piéton, il n'y a rien de prévu pour le moment mais la Municipalité va voir ce qu'elle peut faire temporairement.

Au vote, le postulat est accepté à l'unanimité

Monsieur André Zimmermann revient sur le problème des nuisances sonores à Moudon, notamment avec certains automobilistes. Qu'en est-il au niveau de la Municipalité pour remédier à ces incivilités ?

Conseil communal de Moudon

La Syndique Carole Pico a rencontré la Gendarmerie et la Police cantonale pour discuter de ce qui pouvait se faire au niveau cantonal. Il ressort de ces discussions que c'est un ras-le-bol général qui ne touche pas que Moudon mais la Suisse en général ainsi que les pays environnants. Pour Moudon, cela concerne une dizaine de voitures. La Syndique précise que le Service de sécurité public de notre commune n'a pas la compétence pour traiter ce dossier de manière efficace et c'est la Gendarmerie qui s'occupe donc de ces problèmes. Les incivilités ont lieu surtout le soir et c'est un problème difficile à résoudre car il reste difficile d'être sur les lieux au bon moment pour relever les numéros de plaques. Toutefois, quelques-unes ont pu être identifiées.

La Gendarmerie a, dès le 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 25 août 2020, fait plus de 240 passages préventifs dans la ville où des dénonciations ont eu lieu ainsi que des retraits de permis. Des opérations de contrôles de véhicules ont été menées sur Payerne, Estavayer, Avenches et Moudon. Des voitures sont repérées, contrôlées puis dénoncées et sur 13 véhicules, 2 venaient de Moudon. L'opération « lutte contre les véhicules bruyants en milieu urbain et extra-muros » sera mise en place est sera menée par la Gendarmerie avec le soutien du SAN.

La Municipalité a écrit à la Gendarmerie cantonale pour que des mesures soient prises aussi plus souvent pour Moudon.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 22h30, le Président clôt la séance du Conseil, remercie chacun et chacune pour leur participation et souhaite à tous une bonne fin de soirée.

Conseil communal de Moudon

Le Président : **La Secrétaire :**

Christophe Gertsch

Nicole Wyler